

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Grenoble (38000)**

La convention d'occupation signée le 12 octobre 2012 entre SNCF Gares & Connexions et MCDONALD'S FRANCE pour une durée de dix ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial lié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 3 signé en date du 10 mai 2022.

« Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration de type rapide, relatifs à l'enseigne Mc Donald's » sous l'enseigne « Mc Donald's ».

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger le contrat d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.